

MAIRIE D'OSLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

Le vingt-six mai deux mille vingt, vingt heure quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence d'Yvan NOEL.

PRESENTS :

Valérie THEVENOT. Jean-Luc MEUNIER. Valérie BESSARD-MANDRILLON. Joël CORPET. Aline ROUSSEAUX. Pascal VAN DORSSELAER. Claudine CORNU. Pierre FLEURY. Joëlle DE MATTEIS. Denis RAUX. Nathalie KHEMDOUDI. Mathieu BERNARD. Christine BOUILLOT.

ABSENTS :

Julien GAUDET donne pouvoir à Joël CORPET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

La secrétaire de mairie assiste à la séance.

La séance est ouverte à 20 h 15, à huit clos.

ORDRE DU JOUR

- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les nouveaux membres du Conseil Municipal ont été installés conformément au tableau des élus, issus du scrutin du 15 mars 2020.

- LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Il est remis à chacun la « charte de l' élu local » rappelant les règles d'usage, pour l'exercice de leur fonction.

- ELECTION DU MAIRE

Deux élus, Joëlle DE MATTEIS et Pascal VAN DORSSELAER ont été désignés assesseurs. Après un vote à bulletin secret (Oui : 15 - Nul : 0), Monsieur Yvan NOEL a été réélu Maire de la commune.

- DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE D'ADJOINTS ET DE CONSEILLERS DELEGUES

En application des articles L 2122-1 et 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit cinq adjoints au maire maximum. Après un vote unanime, le Conseil Municipal décide de fixer à deux le nombre d'adjoints et trois conseillers délégués.

- ELECTION ADJOINTS

Les adjoints sont élus à bulletin secret de liste, à la majorité absolue. Une liste de deux noms est déposée. Après un vote (Oui : 15 - Nul : 0), les adjoints sont ainsi nommés.

- Jean-Luc MEUNIER, 1 er adjoint
- Valérie THEVENOT, 2 ème adjointe

Fin de la séance à 21 heures

Prochaine réunion le Mardi 9 JUIN 2020 à 20 h 15